

Règlement vide-grenier Laverune - 12 avril 2026

- Le tarif est de 10 € par emplacement, avec un maximum de 2 emplacements par exposant. Le paiement s'effectue lors de l'inscription sur HelloAsso.
- Toute inscription validée et payée est considérée comme ferme et définitive. Aucun remboursement ne pourra être effectué, quel qu'en soit le motif.
- Une pièce d'identité devra être présentée le jour du vide-grenier.
- Une inscription sur le registre des exposants sera réalisée sur place, conformément à la réglementation.
- **Horaires :**
 - Installation entre 7h00 et 8h00.
 - A partir de 8h00, les véhicules ne seront plus autorisés sur le vide-grenier.
- Le placement est organisé par les bénévoles et n'est pas libre.
- Aucun stationnement n'est possible sur le vide-grenier. De nombreux parking sont disponibles à proximité.
- Le vide-grenier se termine à 15 heures. Les véhicules ne pourront accéder au site qu'à partir de 15h00 uniquement.
- La vente est réservée aux particuliers. La vente d'objets neufs, d'armes, de nourriture ou de produits illicites est interdite. Les exposants restent responsables des objets qu'ils mettent en vente.
- Merci de laisser votre emplacement propre à la fin de la journée.
- Respect, courtoisie et bonne humeur sont indispensables pour profiter pleinement de cette journée conviviale 😊.

L'équipe Aime ton école

Pour toute information, veuillez nous contacter à l'adresse mail suivante :
videgrenierlaverune@gmail.com